



Département de
l'instruction
publique,
de la culture et
du sport



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

Vice-présidentes Mesdames Céline Merad-Malinverni (DIP) et Isabelle Mili (IUFÉ)

**Séance du Groupe de coordination (GDC)
Mercredi 22 mai 2019 de 17h à 19h
Salle PM 234
PV ADOPTE**

Personnes présentes : Céline Merad Malinverni ; Isabelle Mili ; Sophie Canellini ; Marc Piccand ; Dominique Bruxelles ; Anne Sgard ; Greta Pelgrims ; Anne Perréard-Vité ; Juan Rigoli ; Valérie Opériol (en remplacement de Rémy Kopp) ; John Kummer ; Raphaël Fornallaz ;

Personnes excusées : ; Francesca Marchesini ; Maria-Teresa Bacque ; Rémy Kopp

Prise du PV : Laurence Hofmann

Ordre du jour

1. Adoption de l'OJ
 2. Adoption du projet de PV du mercredi 17 avril 2019
 3. Informations des co-présidentes
 4. Retour sur les filières de formation
 - 4.1. FEP
 - 4.2. FORENSEC
 - 4.3. MESP
 - 4.4. Formation continue
 5. Divers
-

La séance est ouverte à 17H00 par les co-présidentes, Mesdames Céline Merad Malinverni et Isabelle Mili.

1. Adoption de l'ordre du jour (OJ)

L'OJ est adopté.

2. Adoption du projet de procès-verbal (PV) du 17 avril 2019

Le projet de PV est adopté à l'unanimité.

3. Informations des co-présidentes

- Retour sur la rencontre à Berne entre Isabelle Mili et Monsieur Michael Marti, personne responsable au sein de la société Ecoplan AG de l'audit financier commandité par le DIP suite à la motion 2305A.

Cette rencontre a permis d'éclaircir certains points :



- Compréhension détaillée de la structure complexe de formation de l'IUFE ;
- Explication approfondie sur la particularité genevoise qui, pour pouvoir enseigner au degré secondaire, impose de suivre le cursus de formation et d'obtenir un diplôme combiné degré secondaire I et écoles de maturité, alors que dans les HEP, le diplôme en enseignement secondaire est le plus souvent scindé : secondaire I / secondaire II ;
- Clarification sur la question des prérequis disciplinaires qui doivent être obligatoirement inclus dans un Master universitaire ;
- Explication apportée sur la différence de salaire, dans de nombreux cantons, entre les enseignants du secondaire I et ceux du secondaire II ;
- Rectification et justification apportées sur l'interprétation donnée, particulièrement à la lecture du rapport rendu par la Cour des Comptes, au sujet de la gouvernance de l'IUFE et du rôle du DIP. Ce qui a permis de clarifier précisément les rapports entre les deux entités et de rappeler la nécessité de négocier accords et conventions, pour permettre une bonne articulation entre les deux parties. En somme, cela n'implique aucun problème de gouvernance et encore moins de double gouvernance, mais simplement un partenariat tenant compte de deux entités juridiques distinctes, ainsi que des enjeux politiques importants.

4. Point de situation des 3 filières, FEP, FORENSEC et MESP.

A. FEP

- Question des MITIC : Une réelle amélioration a pu être donnée au temps d'intervention consacré au MITIC en 3^{ème} année, ce qui permettra aux étudiants d'être de manière plus importante dans des démarches d'exercices pratiques ;
- Question du B2 en anglais/allemand pour les étudiants qui décident de poursuivre leurs études après le Bachelor : le groupe de travail chargé de solutionner cette problématique s'est réuni et il a été décidé que les étudiants bénéficieront de 3 ans de plus quoiqu'ils fassent aux termes de leurs études. Ainsi :
 - La condition d'admission à la formation reposant sur la note 4 à la maturité demeure pour la volée d'étudiants actuelle 2018-2019 ainsi que pour la volée 2019-2020, ce qui va vraisemblablement représenter 5% des personnes ;
 - La prolongation de 3 années supplémentaires, durant lesquelles cette note de 4 à la maturité justifie d'un niveau B2, est décidée ;
 - Le niveau B2 anglais et allemand, reconnu par un 4 à l'obtention de la maturité, ne doit pas être antérieur à 9 années écoulées depuis l'obtention de la maturité ;
 - Un complément d'information sur ce sujet va donc être ajouté à la note de service rédigée par le DIP. Cette note de service sera ensuite distribuée.En parallèle, un groupe de formateurs des langues affirment que le niveau B2 n'est pas suffisant car les enseignants n'ont pas les compétences pour enseigner l'anglais et l'allemand au primaire.
Sur cet objet, le suivi de formations continues en langue est possible et il est rappelé que cette exigence de niveau minimal apparaît toutefois stricte pour l'entrée en poste d'un-e enseignant-e généraliste.
- Question du séjour linguistique : le travail entrepris progresse et permet de faire évoluer le projet Movetia.



- Question des études surveillées : le travail entrepris sur cet objet est bientôt terminé.

B. FORENSEC

Différents points sont abordés et commentés

- Question des FT : c'est en ordre pour toutes les disciplines sauf les maths où différentes pistes sont étudiées.

- Une séance plénière CE et FT est fixée au jeudi 23 mai,

Retour sur le travail des 6 groupes mis en place pour la nouvelle organisation de la FORENSEC et de son opérationnalisation :

- Le groupe sur la question des stages : allègement de la procédure CROAL et des différents documents à produire, tout en préservant le cadre légal strict ;
L'outil numérique PADDLE a été proposé: cet outil de liaison entre ETU/CE/EDAC est financé par l'Université. Se situe à côté de la plateforme Moodle.unige.ch
- Le groupe sur la question des crédits : une nouvelle répartition des crédits est proposée. Elle permet de créditer ensemble l'atelier et le stage.
Sur la question de l'allègement de la charge de travail des étudiants : réduction de la charge de travail, particulièrement pour les bi-disciplinaires, et ce dans la seconde discipline. Soutien du pôle SEA, soutien à l'enseignement, sur cet objet.
La question du travail demandé en atelier : en présentiel et en termes de charge de travail allégée, représente à présent une formation plus approfondie que le CSDS actuel. C'est un véritable suivi qui est à l'avenir assuré dans les 2 ordres d'enseignement, ce qui permet ainsi d'assurer une véritable formation bi-disciplinaire ;
- Le groupe de travail par équipe disciplinaire réfléchit à ce qui est demandé à chaque étudiant ;
- Le groupe de travail PAT réfléchit à la mise en œuvre d'un point de vue administratif, à savoir sur la question des salles et des horaires;
- Un groupe de travail réfléchit sur l'expérimentation de l'accueil d'un stagiaire par des FT dans leur propre classe.

Le nombre d'intervenants (FT, Maître Mentor, RF-Dir, Direction d'établissement et EDAC, et dès la prochaine rentrée le DIP qui souhaite intégrer cette boucle d'intervenants pour l'entrée dans la profession) qui interviennent auprès des nouveaux étudiants qui arrivent en formation est élevé. Ce nombre d'intervenants ainsi que les différents rôles doivent être repensés, clarifiés puis simplifiés. Cet objet sera repris dès la prochaine rentrée.

Cette mise en place de la nouvelle architecture de la Forensec doit être encore finalisée.

C. MESP

Différentes informations sont communiquées :

- La reconnaissance CDIP pour la MESP est sur le site de la CDIP.
- Le règlement intégrant les modifications souhaitées par la CDIP est au Rectorat pour approbation.
- La procédure VAE jusqu'ici possible en MESP : il s'agit de revenir à cette possibilité. Pour ce faire, la SGL (Schweizerische Gesellschaft für Lehrerbildung), le CAHR et la Chambre des hep de Swissuniversities ont été sollicités pour appuyer le choix de cette solution.



Ceci dans le cadre de la constitution d'un rapport sur la reconnaissance du diplôme d'enseignement spécialisé par la CDIP

- Pour les admissions

- La candidature d'un étudiant FEP n'a pas été retenue suite à la 1^{ère} partie de la procédure pour cause de dossier incomplet ;
- Une candidature était non admissible pour cause de casier judiciaire qui n'était pas vierge. Un recours sera fait par la candidate. La direction de la MESP et la direction RH de l'OMP vont s'entretenir sur ce dossier.

Il est rappelé qu'Isabelle Mili détient la compétence dérogatoire pour admission. Elle entre en matière en cas de force majeure.

- Pour les stages : en cours de discussion, d'étude et d'analyse avec le centre de formation pré professionnel.

Céline Merad Malinverni s'est entretenue avec Lullin qui s'est montré ouvert à la possibilité d'un point de vue stages.

La direction de la MESP va prendre contact avec la direction de l'établissement Lullin en septembre.

Pour les stages à l'OMP le timing devrait être tenu. Pas de retard annoncé.

D. FORMATION CONTINUE

Différents retours sont donnés sur:

PIRACEF

Formation romande des professionnel.le.s de l'enseignement des activités créatrices (AC), de l'éducation nutritionnelle (EN) / économie familiale (EF). Elle est gérée conjointement par les Hautes Ecoles Pédagogiques de Suisse romande : la HEP-BEJUNE, la HEP Fribourg, la HEP Valais et la HEP Vaud ainsi que l'IUFE. C'est une formation postgrade qui s'effectue en cours d'emploi. Elle s'adresse aux enseignant.e.s breveté.e.s ou diplômé.e.s ou à des personnes aux titres jugés équivalents qui souhaitent se doter de connaissances et compétences supplémentaires en activités créatrices ou en éducation nutritionnelle / économie familiale. Elle conduit à un DAS en AC ou EF.

La Formation PIRACEF rencontre à ce jour certaines problématiques :

- Problème d'horaires non définis. Ne seront fixés qu'en septembre 2019 ;
- Difficultés rencontrées au niveau des équivalences ;
- Difficultés sur la reconnaissance de l'expérience des candidats.

8 personnes du secondaire I et II sont concernées.

Un nouveau plan d'études sera mis en place pour la seconde volée 2019-2020.

CAS O2A

- 71 personnes inscrites. Après analyse des dossiers et de l'admissibilité, à voir si 1 ou 2 volées se mettent en place ;
- Le 28 mai 2019 : séance de travail portant principalement sur les inscriptions et les admissions ;



- Le 13 juin 2019 : Le Comité directeur se réunit afin de déterminer quelles sont les candidatures admises à la formation.

Il doit être communiqué le plus rapidement possible au DIP (à Mesdames Céline Merad Malinverni et Dominique Bruxelles) le coût de la formation avec une et deux volées, ainsi que le coût par étudiant afin de déterminer si les ressources financières sont suffisantes et qu'une double volée est possible d'un point de vue technique.

- Le 18 juin 2019 à 17h, bouquet de chantier organisé en salle R060 Uni-mail.

- le recyclage en allemand reprend à la rentrée 2019-2020

Formations continues en projet :

- Un CAS SP pour le secondaire ;
- Un CAS contre le harcèlement à l'école en collaboration avec la HETS Lausanne et la HEP Vaud ;
- Un groupe de travail sur l'enseignement des mathématiques – recyclages romands.

Formation mentionnée :

Un DAS suppléant en enseignement primaire. Mais le DAS suppléants n'est pas nécessaire en 2019-20.

5. Divers

- Retour sur le plan d'action en faveur de l'activité numérique (pour rappel tous les élèves, apprenants et étudiants, dans la scolarité obligatoire comme dans toutes les filières du degré post-obligatoire des cantons latins doivent acquérir dans les cinq ans les compétences numériques indispensables à leur formation ultérieure) : La Haute Ecole pédagogique de Fribourg a fondé dans ce sens le Centre de recherche sur l'enseignement/apprentissage par les technologies numériques (CREATE). Ce dossier éducation numérique pour tous et son plan d'action avancent rapidement vers la mise en place d'une formation initiale.

Ce dossier comprend également la formation des professionnels en poste : les directions d'établissement, les formateurs et les enseignants. Tous ces professionnels doivent pouvoir disposer des qualifications pédagogiques requises a rappelé la CIIP.

- Information : Intervention d'Isabelle Mili dans le cadre d'une journée d'études consacrée à la question de la transition secondaire II → tertiaire, organisée le jeudi 23 mai 2019 par l'ASSH, l'Académie Suisse des Sciences Humaines et sociales.

La séance est levée à 19h.

La prochaine séance est fixée au mercredi 19 juin 2019 à 19h00.